

# Déclaration CE de conformité

Le fabricant

**B. en N. KNAUF & Cie G.C.V.**  
**Ooigemstraat 12**  
**B - 8710 Wielsbeke**

Déclare conformément au paragraphe 9 de la loi sur les produits de construction  
( conversion de la directive des produits de construction 89/106/EWG), que

**Plaques de plâtre**  
**Type P,**

Fabriquées dans l'usine à

Usine Wielsbeke  
Vaartstraat 60  
B-8710 Wielsbeke

Sont conformes aux dispositions comme décrit dans EN 520:2004-11 et sont conformes aux conditions  
marquage CE – conformément à l' annexe ZA 3 du EN 520:2004-11.

Les méthodes et données pour certification et évaluation de conformité ont été appliquées comme  
marqué dans les barèmes ZA.2 et ZA.3a.

Les produits ont été soumis à des essais de type initiaux et ont subi un contrôle de produit interne  
conformément au EN 520:2004-11.

Wielsbeke : 02.10.2006



Directeur général  
S. Azais

**Plaque de plâtre P/EN 520 -600/ longueur (2000-4200mm) / 9,5**  
**Plaque de plâtre P/EN 520 -400 / longueur (2000-4200mm) / 9,5**

Le fabricant

**B. en N. KNAUF & Cie G.C.V.**  
**Ooigemstraat 12**  
**B - 8710 Wielsbeke**

Déclare conformément au paragraphe 9 de la loi sur les produits de construction  
( conversion de la directive des produits de construction 89/106/EWG), que les

**Plaques de plâtre**  
Type P,

**Type P**

plaques ayant une face apte à recevoir un enduit au plâtre. Elles peuvent être perforées durant la fabrication. À des fins d'identification, ces plaques sont désignées par « Type P »